



GENTHOD INFO

ÉDITION HIVER

MOT DE L'EXÉCUTIF | BUDGET 2024 |
DÉCHETS | CARTES CFF | DÉSENDETTEMENT |
GENÈVE MUSICALE | VÉLOPARTAGE |
ABATTAGE DE CHÊNES | SÉCURITÉ | MÉMENTO |
JANVIER 2024

LE MOT DE L'EXÉCUTIF

Pour démarrer cette nouvelle année, le Genthod Info vous propose une édition particulièrement dense.

Vous y trouverez notamment le traditionnel article sur le budget communal pour 2024, approuvé il y a quelques semaines par le Conseil municipal, des informations essentielles concernant le nouveau système de cartes journalières dégriffées communales initié par les CFF, ainsi qu'une présentation du système de vélopartage récemment étendu à notre région.

La culture figure aussi au menu de cette édition du Genthod Info, avec la présentation de l'association Genève musicale qui prépare, après l'organisation d'un concours pour jeunes virtuoses en 2023, un festival international de piano en mai prochain dans notre salle de spectacles.

Le volet social également, la signature par Genthod d'un protocole avec la Fondation genevoise pour le désendettement prévoyant le déploiement, en intercommunalité avec Bellevue, Céligny, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy, de permanences bimensuelles dès février 2024. Ceci dans le but d'une prise en charge précoce de problèmes de dettes, et donc de limiter leur impact péjorant pour les parcours de vie.

Sans oublier les questions environnementales: un article fait le point sur l'état sanitaire de certains des vénérables chênes qui bordent nos chemins, et un autre sur les excellents résultats de Genthod en matière de quantité et de tri des déchets.

Enfin, n'oubliez pas de relire notre liste de conseils sécuritaires et, grâce au memento figurant en dernière page, commencez à planifier vos activités et sorties à Genthod jusqu'en avril.

Belle année et bonne lecture!

Joël Schmulowitz | Maire

Karen Guinand | Adjointe

Andreas Baumgartner | Adjoint

BUDGET 2024: DES CHIFFRES MEILLEURS MAIS TOUJOURS ROUGES

Avec CHF 11'755'426 de charges, **le budget de fonctionnement 2024 s'inscrit à nouveau dans le rouge**. Mais l'ampleur du déficit a pu être ramené à CHF 150'000, alors que les charges dépassaient de CHF 800'000 les recettes dans le budget 2023.

Ce résultat 2024 étant en-dessous du seuil de déficit accepté par la loi et fixé à CHF 286'000 pour Genthod, la commune n'est plus tenue de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire en 4 ans, ce qu'elle avait dû faire l'an dernier.

Quoiqu'il en soit, l'Exécutif reste vigilant quant aux conséquences d'un déficit budgétaire récurrent et, le cas échéant, se tiendra prêt à proposer dans les années futures une adaptation à la hausse du centime additionnel communal (actuellement le plus bas de toutes les communes genevoises).

L'amélioration relative des finances communales en 2024 repose essentiellement sur la **baisse de la**

contribution de notre commune au fonds de péréquation inter-communal. Celle-ci se montait à CHF 2'478'000 en 2023, alors qu'elle sera de CHF 1'373'000 en 2024.

Globalement, après avoir connu une forte baisse entre 2021 (CHF 12 millions) et 2023 (CHF 9 millions), nos recettes fiscales annoncées par le Canton semblent se stabiliser un peu en-deçà de CHF 9 millions.

De leur côté, les charges de biens et services affichent une baisse de 2,1% (- CHF 57'000) dans le budget 2024, tandis que celles concernant le personnel progressent de 2,5% (+ CHF 53'750), incluant une augmentation de 10% du temps de travail de l'assistante sociale et l'indexation de l'enveloppe salariale globale.

Dans le détail, le budget 2024 propose les modifications suivantes:

- > Adaptation de la solde des sapeurs-pompiers volontaires au niveau du salaire minimum genevois (+ CHF 9'500)
- > Renforcement du programme culturel et festivités en lien avec les 10 ans du Centre communal (+ CHF 60'000)

- > Fourniture de plantes (+ CHF 10'000)
- > Entretien arbres et forêts (+ CHF 10'000)
- > Entretien du bâtiment scolaire (+ CHF 51'000): réparation nécessaire des moteurs des stores de la salle de gym et de l'école
- > Aménagement du territoire (- CHF 40'000): les travaux de révision du plan directeur communal touchent à leur terme
- > Subventions pour l'installation de panneaux photovoltaïques (- CHF 80'000): moins de demandes sont attendues pour 2024.

Quant aux **nouveaux investissements prévus**, ceux-ci porteront sur l'éclairage public (CHF 270'000), l'étude pour la rénovation de nos collecteurs au village (CHF 215'000), la modération de vitesse (CHF 850'000) et l'étude pour une nouvelle caserne de pompiers au chemin des Chênes (CHF 300'000).

Après un travail minutieux au sein de ses 7 commissions thématiques, le Conseil municipal a adopté le budget 2024 lors de sa séance du 5 décembre 2023.

Budget 2024 | Comment seront utilisés 100 CHF



DÉCHETS INCINÉRÉS ET TAUX DE RECYCLAGE: GENTHOD SE DISTINGUE

La loi cantonale sur la gestion des déchets repose sur quelques principes simples relevant du bon sens: limiter la quantité de déchets produits et, pour ceux qui ne peuvent être évités, mettre en place une politique de valorisation (recyclage).

A ce titre, le Canton de Genève publie chaque année un document intitulé "Inventaire cantonal des déchets. Rapports par communes". A la lecture de celui portant sur l'année 2022, les résultats de la commune de Genthod concernant la quantité par habitant de déchets devant être incinérés, ainsi que le taux de recyclage, montrent une tendance très positive.

Les déchets incinérés figurent au premier rang de ceux qu'il faut impérativement réduire. Collecte, transport jusqu'à l'usine des Cheneviers puis combustion sont autant d'étapes qui ont un impact important sur l'environnement.

Or, **les chiffres pour Genthod montrent que le nombre de kilos par habitant a diminué de 15,2% entre 2018 et 2022** (de 182,3 kg/habitant à 154,6 kg/habitant) alors qu'en moyenne cantonale la baisse n'est que de 4,8%. Mieux encore, alors que notre résultat de 2018 nous plaçait à la 10^{ème} place des communes genevoises, **nous sommes passés à la 1^{ère} place en 2022!**

En matière de recyclage des déchets, la progression de Genthod depuis 2018 est également spectaculaire, avec un taux qui a augmenté de 30,9% en 2018 à 45,4% en 2022.

Ces excellents résultats sont avant tout le fruit des efforts réalisés par tous les habitants de la commune: qu'ils en soient félicités et remerciés! De leur côté, les autorités communales ont pris le taureau par les cornes depuis 2019, en développant de nouveaux écopoints (Moissons, Petite-Voie et Creux-de-Genthod) tout en maintenant les levées de porte-à-porte – à fréquence néanmoins moindre – là où cela est nécessaire.

Pour autant, il convient de maintenir nos efforts conjugués, afin d'augmenter encore la quantité de déchets recyclés et atteindre rapidement la barre des 50% (taux moyen en Suisse). Ce sera la meilleure garantie pour que le canton de Genève ne se voie pas imposer une impopulaire taxe au sac par les autorités fédérales.

Bravo donc aux Gentousiens et... ne l'oublions pas: **"Le monde a besoin de pinailleurs!"**.



TRAIN, LA FIN DE NOS CARTES JOURNALIÈRES COMMUNE À CHF 20.-

Un nouveau système de réservation et une nouvelle grille tarifaire sont entrés en vigueur le 11 décembre 2023 dans toute la Suisse. La commune de Genthod ne peut ainsi plus vendre les cartes journalières au prix de CHF 20.- comme auparavant. Remplacées par les "cartes journalières dégriffées Commune" celles-ci doivent être réservées directement et uniquement à la réception de la mairie, pendant les heures d'ouverture.

Ce nouveau système implique les changements suivants:

- > Les cartes sont nominatives, non transmissibles.
- > Plus on achète tôt, plus le prix est intéressant. Deux niveaux de prix fixés par les CFF sont pratiqués pour la 1^{ère} et la 2^{ème} classe avec ou sans abonnement demi-tarif.
- > Disponible jusqu'à six mois avant la date du voyage.
- > En vente uniquement à la réception de la mairie pour les habitants de Genthod.

SORTIR DES DETTES: DES PERMANENCES DE PROXIMITÉ ANIMÉES PAR LA FONDATION GENEVOISE DE DÉSENDETTEMENT

Conscientes des effets dévastateurs du surendettement, les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy se sont associées afin d'établir un partenariat avec la Fondation genevoise de Désendettement (FgD). Le protocole de collaboration, signé le 13 novembre dernier, permettra aux services communaux habilités à traiter ce type de dossiers de bénéficier des prestations de la FgD. Il prévoit également la tenue de **permanences bimestrielles animées par la FgD, en vue d'un accompagnement individualisé dans l'aide au désendettement**. Ces permanences, qui se tiendront en tournus dans les cinq communes, seront à chaque fois ouvertes à toute personne domiciliée dans l'une ou l'autre de ces communes.

Si chaque situation est bien sûr particulière, les chiffres montrent que 80 % des personnes ayant des dettes les ont contractées avant l'âge de 25 ans et que l'endettement concerne, dans la majorité des cas, le non-paiement des primes d'assurance maladie, les frais médicaux, les impôts ou encore la taxe militaire. L'objectif des permanences de la FgD est de permettre une **prise en charge précoce**, afin que les personnes concernées puissent reprendre le cours de leur vie. Ceci dans la mesure où les dettes constituent un frein à l'accès au logement et à l'emploi, ainsi qu'un élément péjorant pour la santé.

Après analyse de la situation, la FgD peut apporter une aide au désendettement via des **prêts sans intérêts assortis, dans certains cas, de dons**, et intervenir aussi auprès des créanciers pour négocier le montant des dettes. Selon les besoins identifiés, la mise en place d'un suivi par le service de la cohésion sociale de la commune concernée (en toute confidentialité) pourra être recommandée.

Modalités des permanences

Horaire | mardi 16h - 18h

Dates et lieux

13 février 2024 à Pregny-Chambésy

9 avril 2024 à Bellevue

11 juin 2024 à Céligny

13 août 2024 à Genthod

8 octobre 2024 à Collex-Bossy

10 décembre 2024
à Pregny-Chambésy

**Accessibles avec
ou sans rendez-vous**

Chaque permanence est ouverte à toute personne domiciliée dans l'une des cinq communes.

Modalités d'action
sur www.desendettement.ch.



Représentants des communes de Céligny, Bellevue, Fondation genevoise de Désendettement (FgD), Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy lors de la signature du protocole de collaboration (13.11.2023)

TISSUS ASSOCIATIF LOCAL: PORTRAIT DE GENÈVE MUSICALE

Cette association gentousienne à but non lucratif entre dans sa troisième année d'existence. En peu de temps, son comité dynamique a déjà organisé plusieurs événements, avec un **concert inaugural en 2022** afin de se faire connaître, puis un **concours international de piano à l'Espace culturel Genthod en mai 2023**. Cette belle manifestation a été couronnée de succès, puisque pas moins de 24 demi-finalistes issus des séances qualificatives par enregistrements vidéo se sont affrontés à Genthod dans trois catégories: jusqu'à 12 ans (nés après le 1^{er} janvier 2011), jusqu'à 15 ans (nés après le 1^{er} janvier 2008) et jusqu'à 18 ans (nés après le 1^{er} janvier 2005).

L'objectif de cette association est de **soutenir les jeunes musiciens** dans l'exercice de la musique, de les encourager dans leur formation de haut niveau, de leur donner la possibilité d'exprimer leur talent et de se mesurer à d'autres virtuoses, et de leur permettre de pouvoir jouer avec des orchestres ou des formations. C'est-à-dire de les aider, de diverses manières, à poursuivre un parcours souvent très exigeant.

Issu du milieu musical, son président Mladen Tcholitch a lui-même été confronté aux difficultés d'un jeune musicien pour pouvoir continuer à se former et à performer, d'abord au niveau national en Serbie, puis sur le plan international. Étudiant en Serbie, puis au fameux Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris dans la classe du mythique couple Prisca Benoit et Jacques Rouvier, Mladen s'est aujourd'hui à son tour consacré à la pédagogie. Il exerce actuellement la fonction de doyen au Conservatoire de musique de Genève.

Pourquoi la Suisse et pourquoi Genthod? La commune compte de nombreux mélomanes et la Suisse est une terre où l'excellence et le dépassement de soi sont encouragés, avec un encadrement bienveillant pour les jeunes. Il y a un très fort potentiel d'intérêt à Genthod, avec une population très consciente de l'importance de la musique et qui comprend le besoin de se nourrir culturellement. L'idéal aujourd'hui est de pouvoir rendre à des jeunes ce que l'on a reçu soi-même: **un accès à la culture, et à la construction de sa personne en cultivant l'excellence.**

En 2024, plus précisément du **7 au 11 mai**, les lauréats du concours de 2023 seront de retour à Genthod pour participer à un **festival international de piano**, une occasion pour nous tous de vivre à nouveau des moments magiques. Pour la suite, les années impaires seront celles du Concours et les paires celles du Festival.

La commune se réjouit du développement de cette association et de la vision claire du chemin qu'elle souhaite suivre.

VÉLOPARTAGE

Location de vélo à Genthod – Le système de vélopartage Donkey Republic est désormais en place à Genthod!

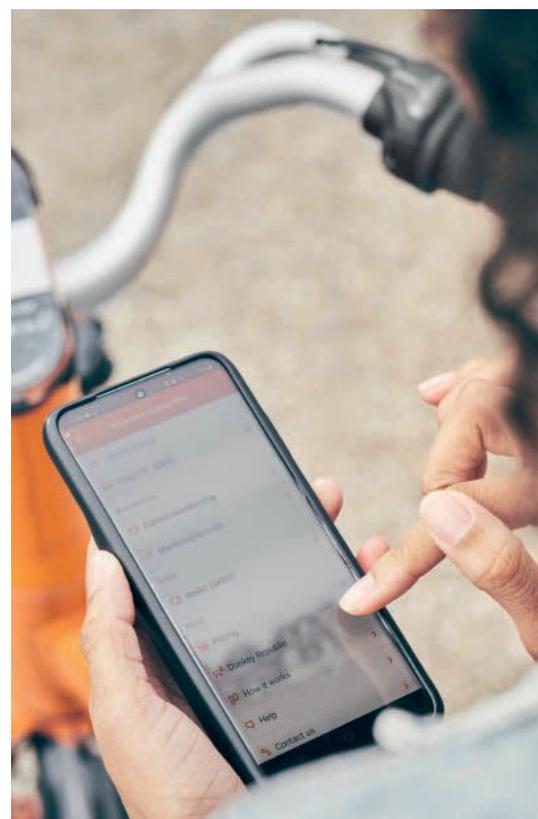
C'est **LE moyen le plus flexible**, abordable et pratique pour se déplacer dans la métropole genevoise. Sur l'application mobile, réservez un vélo en un clic et profitez de votre trajet!

Les stations gentousiennes:

- > Centre communal au chemin de la Pralay
- > Mairie de Genthod à la route de Rennex
- > Gare Creux-de-Genthod chemin de la Petite-Voie
- > Parc Lullin route du Creux-de-Genthod
- > Gare de Genthod-Bellevue chemin de la Printanière

Pour plus d'informations

www.donkey.bike/fr/villes/location-velo-geneve/



PATRIMOINE ARBORÉ DE LA COMMUNE: LE TEMPS DES DÉCISIONS

Les chênes de Genthod, protecteurs de nos belles promenades, nous accompagnent depuis si longtemps... mais le temps est venu pour une dizaine d'entre eux de faire leurs adieux. Ce n'est donc pas sans peine que nous allons devoir procéder à certains abattages.

Soucieuses de la santé de son patrimoine arboré, la Commune de Genthod mandate régulièrement des spécialistes pour faire des **diagnostics de l'état sanitaire de nos arbres**.

En septembre dernier, ce sont 130 chênes qui ont été analysés avec méthode et en profondeur. Pour une petite partie d'entre eux, les résultats ne laissent malheureusement pas de place à de l'interprétation. Il ressort de cette étude que 15 sujets doivent être traités rapidement, tant pour assurer la sécurité des promeneurs que pour soigner les plus fragiles pouvant encore échapper à un abattage.

Bien entendu, la règle qui prévaut "**un arbre abattu, un jeune chêne planté**", sera mise en œuvre rapidement par la Commune afin de préserver le caractère si particulier de notre paysage communal.

Une fois élagué ou abattu, la vie du bois n'en est pour autant pas terminée. En quille, en pellet ou de mille autres façons nous serons attentifs à en assurer un usage respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

Avec bienveillance, profitez ces prochains temps de leur dire au revoir en les remerciant de tout ce qu'ils nous ont apporté durant tant d'années.

SÉCURITÉ 7 CONSEILS POUR SE PROTÉGER



VEILLE DE QUARTIER

Chacun-e est concerné, doit rester vigilant et attentif à ce qui se passe autour de son habitation comme de son quartier. N'hésitez pas à appeler la Police au **117** ou à interpeller un agent de l'entreprise Python Sécurité au **022 749 19 00**; s'ils sont tenus informés d'événements inhabituels, ils pourront être plus efficaces et se trouver plus vite au bon endroit au bon moment.



INFORMER LES VOISINS

Il est conseillé d'indiquer à vos voisins vos présences ou absences de la maison. Ceux-ci peuvent alors appeler directement le **117** (Police) ou le **022 749 19 00** (Python Sécurité) en cas d'événements inattendus ou pour annoncer des personnes ou véhicules suspects.



SIMULER UNE PRÉSENCE

Par des moyens techniques, des minuteriers, pour activer différentes sources de lumière. Tirer les rideaux, baisser les stores ou fermer les volets.



SÉCURISER LES PORTES ET LES FENÊTRES

Portes et fenêtres anti-effraction, serrures de sécurité, verrouillages contre soulèvement des fenêtres, grilles pour fenêtres ou volets roulants de sécurité.



DÉTECTEURS DE MOUVEMENT

Détecteurs de mouvement, capteurs de mouvements ou de chaleur corporelle, source de lumière pour éclairer la maison.



ESCROQUERIES ET ARNAQUES

Les escrocs et arnaqueurs utilisent toutes les astuces possibles pour atteindre leurs cibles, en se faisant passer pour de faux neveux ou policiers, par exemple, ou en proposant de fausses offres de locations d'appartement ou de travaux de nettoyage. Si quelqu'un sonne à la porte, **regarder impérativement** qui se trouve derrière avant d'ouvrir, ou demander qui est là.



COMPORTEMENT EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Garder son calme et ne pas agir de manière irréfléchie. Sa propre santé est toujours plus importante que des objets ou des biens de valeur dérobés. Les cambrioleurs laissent des traces, il ne faudrait donc pas pénétrer sur le lieu du délit, ni toucher quoi que ce soit, mais alerter la Police | **117**.

SOYEZ PRUDENTS ET PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES.



MÉMENTO

MonFabLab, les prochains **Repair-Café** auront lieu les **mercredi 17 janvier, 14 février et 20 mars**. Inscription obligatoire à info@genthod.ch ou 022 774 12 80, en mentionnant votre adresse, votre numéro de mobile, le type d'appareil et le genre de défaut/panne.

Séances du Conseil municipal, **mardi 6 février, 12 mars et 16 avril à 20h30** (salle du Conseil municipal, mairie de Genthod), public bienvenu.

Sorties pour les aînés +75 ans à Balexert, **mardi 6 février, mardi 5 mars et mardi 9 avril**, rendez-vous à 14h30 le long du mur du cimetière, retour vers 17h30.

Gianfranco le magicien, spectacle inédit de grandes illusions **samedi 10 février à 20h30** à l'Espace Culturel Genthod.*

Festival Antigél, Svaneborg Kardyb, entre jazz éthéré et classique contemporain, vivez une expérience sonore où chaque note est une révélation, **vendredi 16 février à 20h00** à l'Espace Culturel Genthod (4 chemin de la Pralay), infos billetterie sur www.antigel.ch

Meurtre & Mystère, dîner spectacle autour de la vie tumultueuse de Coco Chanel, **samedi 2 mars à 19h00** à l'Espace Culturel Genthod.*

Caustic Night, soirée stand up/plateau humoristique, **dimanche 17 mars à 18h**, avec **Alexandre Kominek, Nadim Kayne, Thibaud Agoston et Vanessa Lépine** à l'Espace Culturel Genthod.*

Les Arbres en Nous, contes pour adultes et adolescents, **dimanche 24 mars à 11h et 15h**, avec **Olivier Sidore et Patrick Mohre** à l'Espace Culturel Genthod.*

Théâtre sans animaux, huit fables traversées par des tempêtes de cocasserie, **samedi 27 avril à 20h30**, avec **Laurent Deshusses, Camille Figuero, Dominique Gubser et Frédéric Landenberg** à l'Espace Culturel Genthod.*

Mérite Commune de Genthod, la Mairie vous invite à lui communiquer jusqu'au **29 février** les noms des Genthousiens qui se seraient distingués en 2023 dans une activité sportive, culturelle ou sociale, que ce soit au niveau communal, cantonal, national ou international.

Emplois jeunes, les candidatures sont ouvertes sur le site internet de la commune et les dossiers devront être déposés jusqu'au **31 mars**.

Médailles de chiens, les propriétaires de chiens doivent acquérir la marque de contrôle 2024 auprès de la Mairie au plus tard le **31 mars**.



NOUVELLE TARIFICATION POUR LES SPECTACLES

Plein tarif | CHF 25.-

AVS, AI, Chômeurs,
Etudiants | CHF 20.-

Moins de 12 ans et carte
20ans/20 CHF | CHF 10.-

Merci de présenter vos cartes
de légitimation à l'entrée

* 4 chemin de la Pralay, infos billetterie sur www.genthod.ch.

